



Remboursement concubin apport pour achat immobilier

Par Poisson

Bonjour, nous allons nous séparer avec mon conjoint, nous ne sommes ni pacsés ni mariés mais avons un enfant. Lors de l'achat de l'appartement où nous vivons, j'ai contracté seule l'emprunt, mais mon conjoint a financé l'apport, sans que ce soit malheureusement écrit nulle part. Comment le rembourser des sommes qu'il a engagées dans cet appartement sans que ce soit considéré comme une donation et imposable à 60%? Une reconnaissance de dette changera-t-elle le problème? D'avance merci pour votre réponse

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous une quelconque preuve qu'il vous a versé ces fonds, par exemple un relevé de compte ?

Par Rambotte

Bonjour.

Si les parties sont d'accord pour la solution de partage, il n'y a pas de souci.

L'acte de partage va contenir les calculs de liquidation, contenant une créance entre ex-concubins, ou contre l'indivision.

Le fisc ne va pas épilucher les justificatifs de toutes les lignes du calcul notarial.